

Shefford, Québec.
Le 10 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue le mardi 10 décembre 2024, à compter de 19h00, au siège social de la Municipalité situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Est aussi présent M. James L. Langlois, directeur général et greffier-trésorier.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil.

2024-12-268

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

ORDRE DU JOUR

Présences

Avis de convocation

01. Ouverture de la séance
02. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-735 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2025
03. Taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2025
04. Période de questions exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour
05. Clôture de la séance

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-735 ÉTABLISSANT LES TAUX DE
TAXES ET LES COMPENSATIONS IMPOSÉS PAR LA**

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD POUR L'ANNÉE 2025

Avis de motion est par les présentes donné par Mme la conseillère Johanne Boisvert que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé, pour adoption, le *Règlement numéro 2024-735 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2025*, lequel a pour objet d'établir les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2025.

Le projet de ce règlement est déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-12-269

TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal peut décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt annuel de 12% décrété par résolution, pour l'année 2024, viendra à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de décréter, pour l'année 2025, un taux d'intérêt annuel de 12 % pour les sommes dues à la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

Que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité du Canton de Shefford qui demeure impayée en date du 1^{er} janvier 2025 soit fixé à 12 % par année.

Que ce taux d'intérêt s'applique du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVEMENT SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2024-12-270

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU de lever la présente séance à 19 h 09.

M. Éric Chagnon
Maire

M. James L. Lacroix
Directeur général et greffier-
trésorier